

Avis du Conseil fédéral

Notre politique des transports vise à nous permettre de tirer profit des avantages de la mobilité et d'en réduire les inconvénients de façon ciblée. L'initiative « pour la réduction du trafic » est en contradiction avec cette politique: elle ne se borne pas à lutter contre les effets nuisibles du trafic routier motorisé, mais vise à réduire massivement celui-ci. Le Conseil fédéral rejette l'initiative notamment pour les raisons suivantes:

■ Une initiative dirigiste

L'initiative impose une grande rigueur, mais n'indique pas les moyens à utiliser pour obtenir le résultat désiré. Il ressort d'études scientifiques que des mesures même extrêmement sévères, telles que la fixation à 3 francs du prix du carburant, ne suffiraient pas à réduire de moitié, en dix ans, le trafic individuel motorisé, comme les auteurs de l'initiative le demandent. Il faudrait prévoir des restrictions supplémentaires, telles que la limitation du nombre de kilomètres parcourus, des interdictions de circuler et des dispositions concernant le taux d'occupation des véhicules. L'Etat devrait déterminer qui peut circuler en voiture et dans quelle mesure il peut le faire. Imposer une telle tutelle aux citoyens est contraire à notre conception de l'Etat.

■ Difficultés d'application

Les obstacles à l'application de l'initiative seraient gigantesques et imposeraient une énorme charge administrative à la Confédération et aux cantons. Il ne serait guère possible d'appliquer les mesures de contrainte indispensables de façon équitable, notamment du point de vue social. En outre, il faudrait au moins doubler la capacité des transports publics en l'espace de dix ans seulement. A elle seule, la charge financière ainsi imposée à l'Etat serait insupportable.

■ Désavantages pour l'économie

Le bon fonctionnement de notre système des transports est indispensable à notre économie. La réduction de moitié du trafic routier au cours d'une décennie aurait des conséquences graves pour les entreprises et les salariés. Contrairement à ce qu'affirme le comité d'initiative, la croissance économique et l'emploi en seraient affectés. Le tourisme qui, avec 360 000 emplois, constitue l'une des principales branches de notre économie, serait particulièrement touché.

■ Régions rurales et régions de montagne discriminées

Les prestations des transports publics sont généralement moins développées hors des villes et des agglomérations urbaines. Il s'ensuit que l'automobile est souvent indispensable aux habitants des régions rurales et des régions de montagne. L'adoption de l'initiative aurait des conséquences particulièrement défavorables pour eux. Il est à craindre que l'attrait des zones urbanisées n'en soit renforcé.

■ Accords internationaux remis en question

La Suisse a conclu de nombreux accords internationaux concernant les transports. Afin d'éviter des mesures de rétorsion de nos voisins suite à l'adoption de l'initiative, nous serions obligés d'arrêter des dispositions spéciales complexes en faveur des automobilistes et des transporteurs étrangers, ce qui serait inéquitable et discriminatoire pour notre propre économie et notre population.

■ Mauvaise approche

Les auteurs de l'initiative ne prennent en considération que le nombre de kilomètres parcourus et proposent ainsi une solution insuffisamment différenciée. Une voiture de tourisme et un camion seraient soumis au même régime. Ils négligent d'autres possibilités d'améliorer la protection de l'environnement, telles que la réduction de la consommation de carburant ou des émissions polluantes. Même du point de vue écologique, l'approche choisie par les auteurs de l'initiative est donc contestable et produit un effet contraire à celui que l'on souhaite obtenir.

■ Poursuite de l'actuelle politique des transports

Une politique des transports durable n'entrave pas la mobilité, elle s'attaque aux inconvénients que celle-ci peut avoir pour l'homme et l'environnement. La Confédération et les cantons ont déjà pris de nombreuses mesures contre les nuisances dues au trafic conformément à ce principe. Des succès probants ont été obtenus notamment en ce qui concerne la sécurité du trafic et la protection de l'air. D'autres mesures suivront. Citons en l'occurrence le transfert du trafic des marchandises de la route au rail au sens de l'initiative des Alpes et l'adoption de normes antipollution encore plus sévères.

Pour tous ces motifs, le Conseil fédéral et le Parlement vous recommandent de rejeter l'initiative « pour la réduction du trafic ».